



Collecte des déchets

Réclamations : reclamation.hygea.be/home
Pour les questions : 0800/11.799 - www.hygea.be

	(zone A et B) Toute l'entité	
PMC	Lundi 6, 20 juillet & 3, 17, 31 août	
Déchets résiduels (moka)	Lundi 6, 20 juillet & 3, 17, 31 août	
Déchets organiques (vert)	Lundi 6, 13 juillet & 3, 10, 17, 24, 31 août	
	(zone A) Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx	(zone B) Arquennes, Feluy
Conteneur papiers-cartons	Lundi 20 juillet & 17 août	Lundi 6 juillet & 3, 31 août



Petit pas pour le climat

Pourquoi ne doit-on pas jeter les plastiques biodégradables dans la nature ?

Un plastique biodégradable peut être décomposé sous l'action de micro-organismes dans certaines conditions et produit des résidus non-toxiques pour l'environnement, avec un temps de dégradation pouvant atteindre 1 an. La plupart des plastiques biodégradables nécessitent un compostage (domestique ou industriel). Afin de savoir si un plastique est biodégradable, des labels spécifiques précisent les conditions de biodégradabilité des emballages (soit par compostage, soit dans les conditions naturelles directement dans l'eau ou le sol). Quoiqu'il en soit, le mieux est de ne pas jeter les plastiques dans la nature.



Compte-rendu - Conseil communal du 22 juin 2026

Le Conseil communal a pris connaissance du **rapport annuel de rémunération** reprenant les jetons de présence, rémunérations, avantages éventuels, mandats exercés et présences aux réunions des mandataires pour l'exercice 2025.

Le Conseil a adopté le **règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public**.

Les membres du Conseil ont ensuite pris connaissance du courrier exécutoire par expiration du délai de Tutelle depuis le 28 avril 2026 du **règlement redevance relatif à l'enlèvement des versages sauvages et le nettoyage de la voie publique** pour les exercices 2026 à 2031.

Le Conseil communal a marqué son accord pour **l'acquisition de parts de la société de logement « Les Jardins de Wallonie »**, dans le cadre de la cession des parts détenues par la Province de Hainaut et de l'exercice du droit de préemption réservé aux actionnaires publics.

Les comptes annuels du CPAS de l'exercice 2025 ont été approuvés. Le compte 2025 se clôture en boni de 120.000 € à l'exercice propre et au strict équilibre à l'exercice global après l'alimentation du fonds de réserve extraordinaire (pour un montant de 76.000 €). L'année 2025 a été marquée par la réforme des Articles 60 et 61. Le CPAS dispose, fin 2025, d'un fonds de réserve ordinaire de 493.000 € et d'une provision « Aide sociale » de 142.000 € qui seront utilisés en 2026 vu l'impact estimé de la réforme exclusion chômage.

Ensuite, le Conseil communal a approuvé la **première modification budgétaire du CPAS pour l'année 2026**. Les modifications budgétaires intègrent les crédits non prévus au budget initial et le résultat du compte de l'année précédente. La présente modification budgétaire présente un mali à l'exercice propre de 386.000 € et un résultat global au strict équilibre. La modification intègre les effets de la réforme fédérale relative à la limitation dans le temps des allocations de chômage.

Les membres du Conseil ont approuvé les comptes 2025 de deux Fabriques d'église :

- La Fabrique d'église Saint Martin à Petit-Roeulx-lez-Nivelles ;
- La Fabrique d'église Saint Aldegonde à Feluy.

Le Conseil a validé le **rapport financier du Plan de Cohésion Sociale** pour l'année 2025.

Le Conseil communal a validé et adhéré à la nou-

velle convention de la Province du Hainaut relative à la création, à la maintenance et à la mise à jour des réseaux points-nœuds cyclables et pédestres.

Les ordres du jour de cinq assemblées générales ont été approuvés, il s'agit de :

- L'assemblée générale de l'Intercommunale IDEA du 24 juin 2026 ;
- L'assemblée générale du Holding communal en liquidation du 24 juin 2026 ;
- L'assemblée générale de l'Intercommunale IGRETEC du 25 juin 2026 ;
- L'assemblée générale de l'Intercommunale HYGEE du 26 juin 2026 ;
- L'assemblée générale de l'Intercommunale CENEO du 29 juin 2026.

Plusieurs règlements complémentaires sur la police de la circulation routière ont été approuvés. Il s'agit de :

- **L'interdiction de stationnement à la rue de l'Équipée, le long du n°32**, afin de préserver la visibilité et la sécurité des usagers ;
- **L'interdiction à tout conducteur de circuler dans la rue de la Marlette**, excepté pour la desserte locale ;
- **L'aménagement d'une zone de stationnement à la rue de Saint-Ethon**, entre les numéros 64 et 68, afin de répondre au manque de places de stationnement ;
- **La suppression du stationnement partiel sur le trottoir et d'interdire le stationnement entre les numéros 31 et 35 de la rue de Chèvremont**, et ce, pour garantir un cheminement sécurisé pour les piétons ;
- **La suppression de la limitation de vitesse à 50 km/h** existant entre le numéro 71 de la Rue de Saint Georges et le numéro 23 de la Rue Saint Antoine ;
- **La création d'un emplacement de stationnement PMR** du côté impair, le long du n° 17 de la Rue de Tyberchamps à Seneffe.

Le Conseil communal a ensuite pris acte de la décision du Collège communal du 1er juin 2026 d'autoriser le paiement d'une facture de régularisation d'électricité relative à la station d'épuration de Feluy et admet la dépense d'un montant de 5.403,90 € TVAC, engagée dans le cadre de l'urgence et de la continuité du service public.

Le Conseil communal du 22 juin 2026 peut être revu dans son intégralité sur la plateforme www.deliberations.be/seneffe. Les projets de décisions et les décisions y sont également accessibles.

Agenda



- **Numeric@seneffe : Stage informatique adulte**
Les mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 juillet 2026
--> soit au 1er groupe : de 9h à 12h
--> soit au 2ème groupe : de 14h à 17h

À la bibliothèque de Seneffe - PAF : 9 € pour les 3 demi-jours.
Infos et inscriptions : 064/ 52 17 87 - biblio@seneffe.be

- **Lire au jardin**

Du 10 au 24 juillet - 14h à 16h - Au "Parc de l'amitié" à Familleureux (rue des Mésanges). Venez passer un moment convivial en plein air avec les animateur·rices des bibliothèques autour d'histoires, de jeux et chansons ! Événement gratuit sans inscription.

Infos : 064/ 52 17 87 - biblio@seneffe.be. en cas de pluie : rendez-vous à la bibliothèque de Familleureux au no.2, rue Ferrer.

- **Théâtre au Château - "Un monde idéal"**

Le jeudi 23 juillet - 20h30 - Au Château Fort de Feluy (2 Rue Victor Rousseau). Un mariage et une question inattendue : préparez-vous à vivre une soirée pleine de rebondissements et de rires.

Réservation obligatoire : 064/52.16.91 - culture-tourisme@seneffe.be. Tarifs : 15€ par adulte, 10€ pour les jeunes âgés de 12 à 24 ans et gratuit pour les moins de 12 ans.

Retrouvez toutes les activités sur www.seneffe.be/agenda

Activités Maison de Quartier

(Place Penne d'Agenais 13 à Seneffe)

- Gym douce le 6 juillet > Annulé pas de salle !
- Cours de langue espagnole (avancé) le 6 juillet de 10h à 12h (3€)
- Remise en forme sur chaise le 6 juillet de 14h à 15h30 (2€)
- Marche pour tous le 7 juillet de 10h à 11h30
- Atelier tablette/smartphone le 7 juillet de 13h30 à 15h30 (2€)
- Gym douce le 9 juillet > Annulé pas de salle !
- Barbecue le 9 juillet de 10h à 15h30 (15€)

Plus d'infos : 0479/93.23.37 - 0476/96.77.14 (Inscriptions souhaitées)



Conseil Communal

Ordre du jour de la **séance du 6 juillet 2026 à 20h00 à l'Espace culturel de la Samme (Place Penne d'Agenais)**.

1. Prise de connaissance de l'arrêté du 17 juin 2025 du Ministre des Pouvoirs Locaux relatif à la taxe force motrice pour l'imposition 2026
2. Prise de connaissance du courrier exécutoire par expiration du délai de Tutelle depuis le 12 juin 2026 relatif à la taxe immondiées 2026
3. Modification du Règlement de travail
4. Convention dans le cadre du marché conjoint d'acquisition, de placement des capteurs de mesure de la qualité de l'air et de maintenance du réseau
5. Convention avec l'ASBL "CESAM Nature" pour l'organisation des cours de natation de l'année scolaire 2026-2027
6. Convention relative à la neutralisation des nids secondaires de frelons asiatiques sur le territoire communal
7. Prise de connaissance de la vérification de caisse du première trimestre 2026
8. Règlement communal relatif à l'installation de "Chabanes" pour abriter les chats errants
9. Retrait de la délibération du Conseil communal du 9 février 2026 relative à la suppression du chemin n°36 Rue du Pont de Binche à Seneffe dans le cadre de la demande de permis unique introduite par le SPW Direction des Voies Hydrauliques de Charleroi (PUN/25/254) et prise d'une nouvelle décision
10. Prise de connaissance de la délibération du Collège communal du 8 juin 2026 relative à la réforme wallonne du logement
11. Interpellation citoyenne de Monsieur Fabrizio CANTELLA
12. Interpellation citoyenne de Madame Françoise LEFEVRE
13. Interpellation citoyenne de Monsieur Abel CARLIER
14. Interpellation citoyenne de Madame Dominique CHARLIER
15. Interpellation citoyenne de Madame Céline DETOURNAY

Retransmission pour le public sur la plateforme en ligne www.deliberations.be/seneffe



Il reste des places pour plusieurs stages Espace Jeunes !
Infos et inscriptions : seneffe.antopolis.be



Toute l'info sur www.seneffe.be



Suivez-nous !
« Commune de Seneffe »



Prochaine permanence du Collège communal

Pendant les mois de juillet et d’août, les permanences du Collège communal, qui se déroulent habituellement chaque premier lundi du mois, n’auront pas lieu.

Il vous est toujours possible de prendre un rendez-vous de manière individuelle avec le membre du Collège de votre choix. Les coordonnées des membres du Collège sont accessibles sur www.seneffe.be dans l’onglet « Ma commune », « Vie politique », « Collège communal ».



Enquête/Annonce de projet

Service Urbanisme - 064/52.17.45

- Chemin de la Terre Pelée, 64 - 7180 SENEFFE - transformation d'une habitation existante, division d'une propriété et création d'un nouvel accès, réaménagement intérieur d'un hangar et modification de l'enveloppe d'un second hangar - enquête du 10 juillet au 25 août 2026.

Plus d'infos : www.deliberations.be/seneffe

Avec le retour des beaux jours, profitons pleinement de l'été dans le respect de chacun.

Les rassemblements en extérieur sont des moments conviviaux, mais **veillons à limiter les nuisances sonores, en particulier en soirée et durant la nuit, afin de préserver la tranquillité du voisinage.**

Merci à toutes et tous pour votre civisme.